

Qui peut en bénéficier ?

Tout le personnel enseignant et PAPO du Conservatoire royal de Bruxelles

Où partir ?

De la région 1 à 14 définie dans le guide du programme Erasmus+ en français, version 2022, page 35. Un accord bilatéral est obligatoire et l'établissement doit être prêt à en signer un !

Quand puis-je partir ?

Du 01/10 au 30/06 (uniquement 5 jours ouvrables consécutifs financés)

Quels sont les documents à préparer pour candidater via le formulaire online ?

Les documents et la recherche sont à charge du candidat et à envoyer en un seul envoi à erasmus@conservatoire.be au plus tard le 15/01 pour un départ prévue durant l'année académique suivante.

1. Remplir le [formulaire de demande](#) (notez qu'il s'agit bien d'une mobilité de 5 jours financés)
2. Une lettre d'invitation de l'établissement où vous souhaiteriez partir et signée par leur représentant légal ou leur coordinateur des relations internationales.
La lettre d'invitation doit reprendre votre nom, le nom de l'établissement d'accueil, les dates exactes de la mobilité (5 jours consécutifs uniquement), le nom de votre collègue à l'étranger qui vous accueillera, la discipline ou le domaine de votre projet, la signature du représentant légal de l'établissement d'accueil et/ou du responsable des relations internationales
3. Un descriptif de projet de 2 pages (minimum 700 mots, taille de police 11, Times New Roman)
Le descriptif comportera 4 volets :
 1. Le résumé de votre projet de mobilité (programme, contenu, objectifs, ...)
 2. L'impact attendu dans votre parcours personnel et pédagogique, au sein de votre établissement d'envoi et au sein de vos étudiants ou collaborateurs et collègues
 3. Explication des axes prioritaires de votre mobilité internationale (voir critères de sélection)
 4. Les moyens qui vous mettront en œuvre afin de diffuser votre projet de mobilité : avant, pendant et après le projet.
4. Une lettre de motivation
5. Un programme d'activité envoyé par l'établissement d'accueil et détaillant les 5 jours de mobilité à remettre au plus tard un mois avant le départ
6. Prouver l'envoi d'une autre aide financière pour co-financer votre mobilité (via WBI ou ASEM-DUO de l'ARES)
7. Demander à l'établissement de nous envoyer une promesse de signature d'accord bilatéral.

Critères de sélection

- Pertinence du projet dans le cadre du développement de l'internationalisation du Conservatoire royal de Bruxelles
- Pertinence de la mise en œuvre du développement de compétences tournées vers l'avenir et d'autres compétences pertinentes du personnel des EES situés dans les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme
- Pertinence des projets encourageant de nouveaux partenariats afin d'avoir la portée géographique la plus large possible
- La cohésion et la participation préalable du candidat aux mobilités Erasmus sont un atout

Financement

Une bourse forfaitaire comprenant une partie « voyage » unique calculée selon la tranche kilométrique établie par le guide Erasmus+ page 78, et une partie « soutien individuel » dépendant de la région (entre 70 et 180 EUR par jour). Délais de paiement : 50 % de la bourse seront envoyés au participant avant la mobilité (au plus tard deux semaines avant le jour de départ) et 50 % après la complétion du projet, du rapport final et des résultats de dissémination (au plus tard, 1 mois après réception des derniers documents).

Note importante: les projets à une mobilité internationale ne sont possibles qu'en fonction des fonds européens disponibles, sur base d'une mobilité de 5 jours financés et taux appliqués par l'AEF-Europe. Une demande n'octroie pas automatiquement la validation et le financement du projet. Un co-financement est demandé.